



COMPTE RENDU DE LA 184^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

- DATE :** Le 7 avril 2014
- MODALITÉS :** Conférence téléphonique
- PRÉSENCES :** Line Choinière, Canada
Manon Cyr, Québec
Anne-Marie Gaudet, Canada
Guy Héту, Québec
Ginette Lajoie, Gouvernement de la Nation crie (GNC)
Jean-Pierre Laniel, Québec
Marie-Josée Lizotte, Québec
John Paul Murdoch, GNC
Chantal Otter Tétreault, GNC
Jean Picard, Canada, président
Monique Lucie Sauriol, Canada
Isaac Voyageur, GNC, vice-président
Marc Jetten, secrétaire exécutif
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCE :** Caroline Girard, membre d'office du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP)

1. RÉOLUTION AUTORISANT LE NOUVEAU PRÉSIDENT À SIGNER LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

Résolution du CCEBJ n° 2014-04-07-01 autorisant M. Jean Picard à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ :

- ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a nommé M. Jean Picard comme président du CCEBJ pour l'année financière 2014-2015, en vertu d'un avis de la directrice de la division des relations stratégiques d'Environnement Canada (Atlantique-Québec) daté du 10 mars 2014, et ce, conformément à l'alinéa 22.3.5 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*;
- ATTENDU QUE tout engagement financier du CCEBJ doit porter la signature du président et du secrétaire exécutif du CCEBJ en vertu de l'article 16 des Règles de régie interne du CCEBJ.

Sur une proposition de Guy Héту, appuyée par Chantal Otter Tétreault :

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Jean Picard à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ, en remplacement de M. Rodney Mark, à compter du 1^{er} avril 2014.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION DU CCEBJ À LA COMMISSION CONJOINTE AVEC LE BAPE POUR LES CONSULTATIONS SUR L'URANIUM

Suite à une entente entre le gouvernement du Québec et les Cris, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a invité le CCEBJ à prendre part à une commission conjointe concernant l'examen de la filière uranium sur le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ. Pour déterminer les modalités de la participation du CCEBJ, les membres nommés par le Gouvernement de la Nation crie (GNC) ont déposé un projet de protocole d'entente avec le BAPE. Le protocole prévoit la création d'une commission spéciale du CCEBJ pour travailler avec les commissaires nommés par le BAPE. Cette commission spéciale serait composée de deux membres du GNC, un membre du Québec et un membre du Canada. Le projet de protocole précise aussi certaines modalités de la collaboration entre le BAPE et le CCEBJ ainsi que des consultations à mener sur le territoire du chapitre 22.

Les membres du Québec ne sont pas d'accord avec la composition de la commission spéciale proposée; selon eux, il faut appliquer les règles de compétence prévues au chapitre 22. Comme il s'agit d'une initiative du gouvernement du Québec concernant le développement d'une filière de ressources naturelles, il ne devrait pas y avoir de membre du Canada sur la commission spéciale du CCEBJ. Les membres du Québec souhaitent toutefois assurer la participation spéciale des Cris comme le prévoit la CBJNQ. Ils proposent donc que le CCEBJ nomme deux membres du GNC et un membre du Québec sur la commission conjointe.

Pour leur part, les membres du Canada estiment que le développement de l'uranium est une compétence à la fois fédérale et provinciale. Pour mettre l'accent sur le statut particulier des Cris, ils proposent de nommer seulement deux membres du GNC sur la commission spéciale du CCEBJ. Cette commission serait toutefois appuyée durant les travaux par un sous-comité composé d'un membre de chaque partie. Des membres du GNC trouvent que cette formule est susceptible d'entraîner des délais dans les travaux en raison des communications à maintenir entre la commission spéciale et le sous-comité, en sus de celles avec le BAPE.

Résolution du CCEBJ n° 2014-04-07-02 concernant la création et la composition de la commission spéciale du CCEBJ relative au mandat du BAPE sur la filière uranifère :

- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et les Cris du Québec ont conclu une entente concernant le déroulement du mandat d'enquête du BAPE sur la filière uranifère sur le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ;
- ATTENDU QUE le CCEBJ a été invité à former une commission conjointe avec le BAPE pour assurer la compatibilité du mandat d'enquête avec les dispositions du chapitre 22 de la CBJNQ, notamment le principe directeur assurant la participation spéciale des Cris;
- ATTENDU QUE les membres du Gouvernement de la Nation crie ont formulé une proposition de protocole entre le CCEBJ et le BAPE, laquelle proposition prévoit la création d'une commission spéciale du CCEBJ.

Sur une proposition d'Isaac Voyageur, appuyée par Chantal Otter Tétreault :

Il est résolu à la majorité des voix¹ de créer une commission spéciale du CCEBJ pour participer au mandat d'enquête sur la filière uranifère, laquelle commission sera composée de deux membres du Gouvernement de la Nation crie, d'un membre du Québec et d'un membre du Canada.

¹ Les membres du Québec ont voté contre la résolution. Leur position est à l'effet qu'il s'agit d'une compétence provinciale en vertu de l'alinéa 22.3.4a de la CBJNQ et qu'il ne devrait pas y avoir de membre du Canada sur la commission spéciale du CCEBJ.

La commission spéciale du CCEBJ entreprendra les actions suivantes à court terme:

- a. Examiner la proposition de protocole présentée par les membres du GNC, hormis le volet sur la composition de la commission spéciale, pour en formuler une version satisfaisante pour les trois parties;
- b. Déterminer les ressources humaines requises pour soutenir les travaux;
- c. Sur la base du protocole convenu au point a, discuter avec la commission du BAPE pour conclure un protocole d'entente concernant le mandat d'enquête sur la filière uranifère;
- d. Soumettre la version finale du protocole d'entente à l'approbation du CCEBJ.

Selon les enjeux à discuter, les membres de la commission spéciale du CCEBJ pourront demander l'assistance d'autres membres.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 5 juin 2014